



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2016 A 19 HEURES
EN MAIRIE**

Monsieur Pierre AUBOIS, maire adjoint, ouvre la séance

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 09.09.2016 (annexe n° 1)
Désignation du secrétaire de séance**

Madame Mariane DOMEIZEL a été désignée comme secrétaire de séance

1. Décisions modificatives au budget primitif 2016 :

Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI

Le conseil municipal approuve comme suit, à l'unanimité, la modification des crédits ouverts au budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEPENSES	CREDITS SUPPLEMENTAIRES RECETTES
	CHAP 65 COMPTE 6554 – Contributions aux organismes de regroupement	SIAE 94.93 € PNRL 134.88 €	CHAP 013 COMPTE 6419 3 516.97 €
	COMPTE 6574 – subventions aux associations	ATELIER POUR TOUS 600.00 €	
	CHAP 67 COMPTE 673 Titres annulés	OGEC NOTRE DAME TITRE 229-2014 2687.16 €	

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT	VIREMENTS DE CREDITS Opération budgétaire	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEPENSES
	OPFI PARTICIPATION COTELUB Travaux Centre Social COMPTE 13251	5 000.00 € RECETTES	OP 99983 Voirie Fonction 822 5000.00 €
	OPFI COMPTE 27638 PARTICIPATION IVT ORGANISMES PUBLICS	280 000.00 € DEPENSES	OPFI COMPTE 20412 SUBVENTION EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS 280 000.00 €

BUDGET ANNEXE CAMPING SECTION FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEPENSES	DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES
	COMPTE 658	10.00 €	COMPTE 6061 – 10.00 €
BUDGET ANNEXE REGIE FUNERAIRE SECTION FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEPENSES	DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES
	COMPTE 658	10.00 €	COMPTE 6061 – 10.00 €
BUDGET ANNEXE QUARTIER LE PARC SECTION FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEPENSES	DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES
	COMPTE 658	10.00 €	COMPTE 605 – 10.00 €

2. Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées

Rapporteur : Monsieur Pierre AUBOIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant forfaitaire à verser à l'OGEC Notre-Dame pour les élèves scolarisés dans les classes élémentaires pour l'année scolaire 2015-2016. Le montant à verser à l'Ecole Notre Dame est donc de 369.38 € x 8 élèves : 2955.04 €

3. Indemnité de conseil et de gestion à Madame la Trésorière municipale

Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, l'indemnité de conseil et de gestion à Madame Claude TEXTORIS, Trésorière principale, pour la période du 01.01 au 31.12.2016, d'un montant de 851.19 €.

4. Encaissement de diverses recettes

Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser, pour le compte de la commune, trois chèques :

- d'un montant de 8635 €, représentant un dégrèvement de taxe foncière accordé par le Trésor Public à la commune.
- d'un montant de 655.63 €, correspondant aux indemnités de sinistre « bris de glace » de l'assurance SMACL
- d'un montant de 411.18 € représentant le remboursement d'un trop versé pour la cotisation de la commune au CNAS.

5. Modification de la délibération n° 073-14 du 10.07.2014 relative à la régie de recettes pour les droits de place du marché hebdomadaire et des commerçants non sédentaires

Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI

Le conseil municipal modifie comme suit, à l'unanimité, la délibération n° 073-14 du 10.07.2014, relative au fonctionnement de la régie des droits de place:

- Diminution du montant de l'encaisse de 1500 € à 500 € (article 6)
- Suppression du fond de caisse devenu inutile (article 5)
- Suppression du cautionnement du régisseur, celui-ci n'étant plus obligatoire (article 10)

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance à 19 h 30

6. Tarifs des repas à la cantine scolaire année 2017

Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix des repas à la cantine scolaire à 2.75 € pour les enfants résidant sur la commune et à 5.60 € pour les enfants résidant dans des communes extérieures, pour l'année 2017.

7. Achat et revente caveau n° 438/A au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder aux opérations de rachat et de revente du caveau N° 438/A et de la concession appartenant à Madame ROEMAET dans le cimetière communal.

8. Modification de la délibération N° 064-12 du 08.11.2012 relative au régime indemnitaire des agents communaux

Rapporteur : Madame Rose-Marie DUMONTIER

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rectifier une erreur matérielle dans la délibération n° 064-12 du 08.11.2012, en ces sens que les taux des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est de 125 % et non 107%, comme indiqué dans la délibération précitée.

9. Modification des statuts de COTELUB

Rapporteur : Pierre AUBOIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de COTELUB. Cette modification a pour objet d'une part l'intégration au 1^{er} janvier 2017 des communes de Cadenet et Cucuron, la modification de certaines compétences en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, ainsi que l'approbation de l'accord local pour la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire. Le nombre de sièges est fixé à 41 dont 6 sièges de conseillers communautaires pour la commune de la Tour d'Aigues.

10. Subventions d'équipement à l'OPDHLM MISTRAL HABITAT

**Opération de construction de logements locatifs sociaux
« Le Relais Sainte Anne »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reverser à l'OPDHLM MISTRAL HABITAT, qui a réalisé dans deux immeubles cadastrés section H n° 571 et 570 rue Antoine de Très, un programme de construction de logements locatifs sociaux, les subventions perçues de la Région par la commune pour un montant total de 220 000 € ainsi qu'une subvention d'équipement de 60 000 € et autorise

Monsieur le Maire à procéder au mandatement des sommes précitées, qui ont été inscrites au budget primitif de la commune (crédits reportés), au profit de l'OPDHLM MISTRAL HABITAT.

11. Convention de transfert de gestion du Château de la Tour d'Aigues

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Robert REYNIER) le transfert de la gestion du Château de la Tour d'Aigues, à la commune par le conseil départemental et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur le Président du Conseil départemental.

12. Constitution de partie civile de la Commune dans deux dossiers d'infraction à l'urbanisme.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Robert REYNIER) :

- a autorisé Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune, l'a autorisé à ester en justice et à engager toutes procédures utiles, y compris la procédure de citation directe, notamment devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon.
- a désigné Maître Patrick LEGIER, avocat, pour intervenir dans les intérêts de la commune dans les affaires opposant la commune :
- à Madame Valérie FOUCHER, Monsieur Robert REYNIER, et toutes personnes morales dont la responsabilité est susceptible d'être engagée, pour infraction à la législation sur l'urbanisme – Parcelle E n° 63 quartier les Jonquiers à la Tour d'Aigues – construction sans autorisation d'urbanisme.
- à Madame Carole RUFFINATO pour infraction à la législation sur l'urbanisme – Parcelle G n° 60 quartier le Plan à la Tour d'Aigues.

13. Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il vous est proposé de solliciter Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement.

Le Maire, Jean-François LOVISOLO